

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 25/02/2022

➤ Démission

Élue aux dernières municipales, Anne-Sophie CLEUZIOU, 2^{ème} adjointe au Maire, a présenté sa démission qui a été acceptée par le préfet.

➤ Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Les élus ont pris connaissance du document.

➤ Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une ordonnance de février 2021 rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents, quel que soit leur statut. Les employeurs publics participeront désormais au financement d'au moins la moitié des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents. Cette obligation va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux, dès le 1er janvier 2025 pour la participation à la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la participation à la complémentaire santé.

La participation communale à la couverture de la Prévoyance a été revalorisée à 15€ net par agent au lieu de 5 € actuellement.

Unanimité

➤ Cohésion sociale

Le conseil approuve le projet territorial de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives.

Unanimité

➤ Assurance cybercriminalité

Proposée par le centre de gestion, elle n'engage pas la commune mais va lui permettre d'obtenir une expertise « solide » dans un domaine très technique.

Unanimité

➤ Conseillère numérique France Services

Les communes de Botsorhel, Plouégat-Moysan et Plouigneau se sont regroupées pour que leurs habitants bénéficient des services d'un conseiller numérique France Services. Sabrina Lachuer a été recrutée sur ce poste. Sa prise de fonction débute par une formation obligatoire à l'Afpa. Elle interviendra le jeudi sur Botsorhel. Accord à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec les communes de Plouigneau et Plouégat-Moysan. Unanimité

➤ Réforme de la publicité des actes

Il est décidé de continuer la publication des actes comme auparavant à savoir l'affichage en mairie.

Unanimité